

DECISION n° 2024-119

7.5. Subventions

Demande de subvention, auprès du Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les travaux de bouclage du réseau d'eau potable et renouvellement du réseau d'eaux usées, avenue du Général de Gaulle à Saint-Julien-en-Genevois

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° 2018-29 du 02 octobre 2018 énonçant le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, et notamment solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés et approuver les plans de financement correspondants, dans la limite des crédits inscrits ou à inscrire au budget ; signer tous les documents correspondants ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois possède les compétences eau et assainissement sur son territoire, gérées au sein du Service des Eaux ;
- Que la régie doit effectuer des investissements pour le renouvellement de ses installations ;
- Que ces travaux permettent de terminer le renforcement de la colonne Ø300 mm réalisée dans le cadre des travaux du tramway ;
- Que les « travaux de bouclage du réseau d'eau potable et renouvellement du réseau d'eaux usées, avenue du Général De Gaulle à Saint-Julien-en-Genevois », sont susceptibles de bénéficier d'aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du 11^{ème} programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024) ;

DECIDE

Article 1 : de lancer l'opération « travaux de bouclage du réseau d'eau potable, et renouvellement du réseau d'eaux usées, avenue du Général de Gaulle à Saint-Julien-en-Genevois » d'un montant prévisionnel de 199 366,75 € H.T. soit 239 240,10 € T.T.C., et d'approuver ses modalités financières.

Article 2 : de solliciter les aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération.

Article 3 : de valider la réalisation de cette opération d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale).

Article 4 : de valider la mention dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Article 5 : de demander l'autorisation au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le démarrage anticipé des travaux avant notification de la décision d'aides.

Article 6 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 17 octobre 2024
Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision :
télétransmise en Préfecture le 21/10/2024
et publiée électroniquement le 21/10/2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.